

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL58/2026

Objet :

Présentation du bilan 2
du programme local de
prévention des déchets
ménagers et assimilés
2022-2027

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 34
VOTANTS : 35

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Avait donné pouvoir :

- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) ; M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL58/2026

Présentation du bilan 2 du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

Vu la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et notamment son article R. 541-41-27,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

Vu la délibération n° DL 33/2022 du 22 juin 2022 relative à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2022-2027,

Vu la délibération n° DL 32/2026 du 8 juin 2026 relative à la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi - PLPDMA 2022-2027 et désignation de ses membres,

Vu la délibération n° DL 8/2024 du 27 février 2024, adoptant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027,

Vu la délibération n° DL 8/2025 du 12 février 2025, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027-présentation du bilan 1 et avis de la CCES du 4 décembre 2024,

Vu les statuts du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

Considérant l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

Considérant la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

Considérant la tenue de la Commission Consultation d'Elaboration et de Suivi du 28 janvier 2026,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL58_2026-D

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du bilan 2 du PLPDMA et de ses ajustements présentés à la CCES du 28 janvier 2026

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **~ 3 JUIL. 2026**
Affichée le :